

La motion d'ajournement

de voir, dans les pêches, le remède à tous les maux économiques, d'y voir le moyen de juguler le chômage, d'aplanir les disparités régionales et de faire toutes sortes de miracles. Ce secteur peut certes jouer un rôle précieux et permanent mais il ne peut pas pallier toutes les difficultés.

Je félicite le ministre des Pêches et des Océans pour sa direction éclairée. Je félicite le gouvernement d'avoir choisi cette voie et d'avoir opté pour des politiques et des programmes qui vont contribuer à améliorer l'industrie.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans (M. Henderson) accepterait-il que je lui pose une brève question de politique?

M. l'Orateur adjoint: Le temps qui était imparti au député est écoulé. Toutefois, ce dernier peut poursuivre son intervention si la Chambre l'y autorise à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, samedi dernier à Pictou, Nouvelle-Écosse, de nombreux industriels notamment M. Nickerson et des représentants de la société Ferguson Industries Limitée m'ont harcelé de questions. Le secrétaire parlementaire pourrait-il exposer à la Chambre la politique qu'il entend suivre pour aider les constructeurs de chalutiers à senne et d'autres bateaux qui sont si essentiels au succès de l'industrie? Le secrétaire parlementaire vient de parler de cette question très en détails et nombreux sont ceux qui comptent sur cette politique pour créer des emplois et lutter ainsi contre les inégalités régionales.

M. Henderson: Monsieur l'Orateur, normalement il n'appartient pas au secrétaire parlementaire de parler des questions de politique. Je laisserai au ministre le soin d'y répondre. Le député pourra donc lui poser cette question ultérieurement.

● (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement; l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La loi de 1980 modifiant la législation sur les pensions, l'indemnisation et les allocations relatives à la guerre, aux militaires et aux civils.—Demande de réduction de la période d'attente pour les veuves; l'honorable député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Les pénitenciers—Les prises d'otages—Les dangers auxquels sont exposés les gardiens—Les mesures envisagées par le gouvernement; l'honorable député d'Algoma—Les affaires indiennes—L'aide financière aux bandes en ce qui concerne le logement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

**JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
ON BLÂME LE GOUVERNEMENT DE N'AVOIR PAS SOUTENU
L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE.**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Miller:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas soutenu l'industrie canadienne de la pêche, du fait que, comme on peut le constater, il a

- a) trahi les intérêts des pêcheurs canadiens dans les négociations internationales sur la pêche qu'il a poursuivies avec les États-Unis;
- b) imposé des taux d'intérêt abusifs et d'autres politiques qui ont conduit à l'instabilité dans l'industrie de la pêche et à un manque de protection du revenu des pêcheurs canadiens;
- c) omis d'apporter et d'appliquer à ses politiques de réglementation de l'industrie les révisions promises depuis longtemps; et
- d) omis de faire appliquer l'actuelle législation de protection de nos pêches.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de participer à ce débat cet après-midi et de pouvoir complimenter mon collègue le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller). Il a fort justement condamné le gouvernement pour sa négligence concernant les pêches de la côte atlantique du Canada, de la côte ouest et des eaux intérieures également. Je crains que mes remarques ne contiennent pas autant de compliments que celles de mon préopinant le député d'Egmont (M. Henderson).

Nous avons été les témoins de 12 années de mauvaise administration des pêches canadiennes mis à part la brève période de neuf mois, l'année dernière, durant laquelle certaines initiatives ont été prises pour remédier à cette lamentable situation. Si les députés d'en face ne veulent pas me croire peut-être trouveront-ils de quoi éclairer leur lanterne dans la lecture de la première phrase d'une lettre que nous avons récemment reçue de l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc). Cette lettre a été envoyée aux députés qui représentent des localités de pêcheurs le 10 octobre 1980. La première phrase se lit ainsi:

Comme vous le savez, la pêche commerciale au saumon de la côte du Pacifique fait face à de graves problèmes qui exigent une action immédiate et des solutions à moyen terme. Pour m'aider à déterminer la meilleure solution, j'ai demandé récemment à MM. Peter Pearse et Fern Doucet de rencontrer des représentants du gouvernement provincial et des milieux de la pêche dans le Pacifique afin d'étudier les principaux problèmes...

L'actuel ministre des Pêches et des Océans avoue donc que l'industrie de la pêche du Pacifique éprouve de graves problèmes qui résultent de la négligence et de la mauvaise gestion dont elle souffre depuis des années. Comme le soulignait mon collègue le député de Malpèque, le précédent ministre progressiste conservateur, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), a commandé dès son entrée en fonction une étude qui a pris la forme d'un livre blanc. On a consacré des sommes considérables et le travail de nombreux fonctionnaires du ministère des Pêches à la réalisation d'une nouvelle orientation de l'industrie canadienne de la pêche dans les années 80. Pour une raison ou une autre, cette initiative a été tuée dans l'œuf. Le ministre actuel ne fera pas rapport à la Chambre des constatations de cette importante étude effectuée l'année dernière.

C'est également à l'instigation du gouvernement conservateur précédent que le comité permanent, en consultation avec des représentants des associations de pêcheurs, devaient étudier les rapports Sinclair et Levelton sur l'octroi des permis. Le